

Subvention Associations et syndicats
étudiants – Budget 2018.

Conseil d'administration du 29 janvier 2018

Délibération 2018/01/CA-004

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent les subventions 2018 suivantes aux associations et syndicats étudiants pour un montant total de 7 134,66 € :

- UNEF	3 018,51 €
- BOUGE TA FAC – E=MC ²	3 841,74 €
- UNI	274,41 €

Toulouse, le 29 janvier 2018
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0